

GUIDE DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN NORMANDIE

Climat • Culture • Société
S'informer • Agir • Militer

L'ESS a besoin de toi !

Viens en découvrir les enjeux et opportunités en échangeant avec des personnes de ta région qui s'engagent.

Et toi,
tu t'engages quand ?



Organisé par :



En partenariat avec :



Avec la participation de :

Entrepreneuriat, salariat, bénévolat, volontariat : il n'y a pas qu'une seule façon d'agir en adéquation avec ses valeurs et de s'investir au service d'un projet porteur de sens.

L'engagement et la solidarité permettent de participer activement à la vie citoyenne en devenant acteur d'un projet utile à la société. C'est une expérience enrichissante et valorisante qui permet d'ouvrir des opportunités.

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures porteuses de solutions face aux défis sociétaux : urgence climatique, solidarité, lutte pour la protection de l'environnement, justice sociale, droits des femmes, soutien aux migrants, accès à l'alimentation et à l'éducation, etc.

Ces causes te tiennent à cœur ?

Toi aussi, tu aimerais agir et t'engager ?

Mais tu ne sais pas comment passer de l'envie à l'action ?

Les structures de l'ESS offrent de nombreuses possibilités d'engagement

Ce guide t'apportera des pistes et des ressources pour t'engager dans l'ESS en Normandie !

SOMMAIRE

Economie sociale et solidaires : repères

S'engager dans une structure de l'ESS

- Être bénévole
- Être volontaire
- S'engager à l'international

Entreprendre dans l'ESS

- Créer une association
- Créer une coopérative
- Créer une entreprise de l'ESS

Travailler dans l'ESS

- S'orienter vers un métier de l'ESS
- Comment trouver un emploi dans l'ESS ?

Reconnaissance et valorisation de l'engagement

- Les droits acquis grâce à l'engagement
- Les outils de valorisation
- Repérer ses compétences /Conseils



◆ L'économie sociale et solidaire : une économie en mouvement

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un mouvement social et économique qui apparaît aujourd'hui comme une alternative pertinente au mode de production actuel et propose une autre façon de faire de l'économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets.

La promulgation de la loi n°2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire constitue une étape importante dans la reconnaissance de l'ESS car elle pose une définition de cette économie (article 1er) : il s'agit d'un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » auquel adhèrent les personnes morales de droit privé qui respectent les conditions suivantes :

- + un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- + une gouvernance démocratique prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- + une gestion ayant pour objectif principal le maintien ou le développement de l'activité de l'entreprise.

Les entreprises de l'ESS relèvent de statuts juridiques qui leur sont proposés : associations, coopératives, mutuelles, fondation. La loi inclut des structures d'autres natures juridiques ayant fait le choix de respecter les conditions précitées et de poursuivre une utilité sociale (au sens de l'article 2 de ladite loi).

L'ÉCONOMIE

...qui a du sens

SOCIALE & SOLIDAIRE

@ FRABLAB.14

DES Spécificités

une gouvernance
démocratique &
participative...

mettre l'Homme
au ♥ de
l'économie...

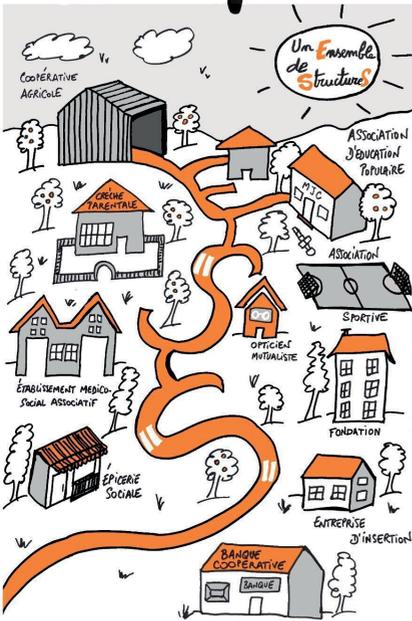
avoir un
impact
social

lutter contre les
inégalités, le
gaspillage...

une juste
répartition
des richesses...

Créer de l'emploi
et être solidaire...

répondre à
un besoin du
territoire, proximité.



L'ESS en NORMANDIE

(2017)

117 000 personnes salariées (66% ♀)

11% de l'emploi salarié régional (76% en Cdi)

11 000 établissements employeurs (78% < 10 salariés)

4/10 emplois dans les secteurs de l'action sociale,
des sports & loisirs, activités financières &
assurances.

34 000 départs en retraite dans
les 10 ans (30% des salariés)



La diversité de structures de l'ESS

Deux catégories :

- Mutuelles d'assurance
- Mutuelles santé

Exemples :

Macif, Maif, Aésio
Mutuelle, MGEN,
Harmonie Mutuelle...

600 mutuelles

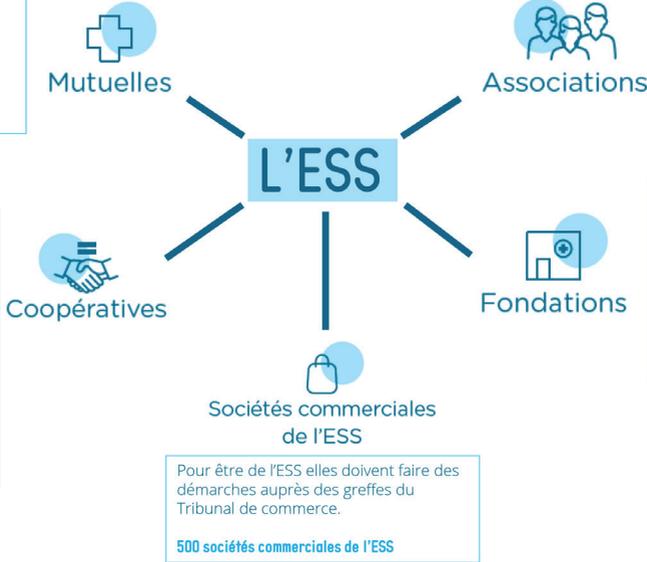
Nombreuses formes :

les coopératives d'usagers, de production, d'entreprises, d'habitants, les SCIC...

Exemples :

Super U, JouéClub,
Biocoop, Crédit Mutuel,
D'aucy...

22 600 entreprises
coopératives



Repérer si une structure appartient à l'ESS

« Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices »

La loi de 2014 définit :

- Deux critères permettant d'identifier les structures de l'ESS :

La gouvernance
démocratique



Une personne = une
voix

Partage de la valeur



La majorité ou la totalité des
excédents sont mis au service
du développement de l'activité
de la structure.

- Un principe obligatoire pour les sociétés commerciales (hors coopératives) voulant faire partie de l'ESS :

L'utilité sociale



Beaucoup de structures de
l'ESS placent l'utilité sociale
au cœur de leurs activités.

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée et non indemnisée en direction des autres, en dehors de son temps professionnel et familial.

◆ Les questions à se poser avant de se lancer dans le bénévolat :

Quel sens veut-on donner à son engagement ? Dans quel domaine souhaitez-on s'investir ? Quel temps est-on prêt à y consacrer ?

◆ Statut du bénévole

Le bénévolat est un engagement libre, non soumis au droit du travail et sans autre lien financier que d'éventuels dédommagements de frais. Il peut être interrompu sans procédure, ni indemnité. Seule obligation : respecter les statuts de l'organisme au sein duquel s'exerce le bénévolat, ainsi que la réglementation et les normes de sécurité du domaine d'activité.

◆ Où trouver une mission de bénévolat ?

Un certain nombre de sites mettent en relation les associations et les candidats au bénévolat :

+ France Bénévolat :

<https://www.francebenevolat.org/>

+ Tous bénévoles : tousbenevoles.org

+ Fédération française du bénévolat associatif : <https://www.benevolat.org/>

+ Jeune & Bénévole :

<https://www.jeuneetbenevole.org/>

Localement, différentes structures peuvent aussi informer sur des offres de missions de bénévolat :

+ Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) sont présents dans tous les départements. Ils informent, conseillent et forment

les bénévoles et porteurs de projet du secteur associatif, sur le plan statutaire, juridique ou comptable. Coordonnées sur le site associations.gouv.fr

+ Le réseau Info Jeunes (adresses sur <https://www.infojeunes-na.fr/>)

+ Les Maisons des associations,

+ Les mairies...

◆ Se former

Importante, recommandée, parfois indispensable, la formation des bénévoles leur permet d'être plus efficaces et d'acquérir de réelles compétences supplémentaires.

+ Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)

Le CFGA s'adresse à tous les bénévoles, âgés de seize ans minimum, membres d'une association qui souhaitent s'investir dans des projets associatifs. consiste à faire acquérir aux bénévoles les connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Informations : <https://la-liguenormandie.org/notre-centre-de-ressources-a-la-vie-associatives-crva/>

+ Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Le FDVA soutien la formation des bénévoles et le financement du fonctionnement ou des projets innovants. : <https://www.ac-normandie.fr/vie-associative-et-education-populaire-126439>

◆ Statut du volontaire

Le volontariat est une forme d'engagement citoyen. Le volontaire s'engage au sein d'une association, d'une structure publique ou d'une entreprise pour une mission au service de l'intérêt général et pour une durée précise. Il perçoit en contrepartie une indemnité non imposable, bénéficie d'une couverture maladie et signe un contrat d'activité. Plusieurs formes de volontariat existent en France ou à l'étranger. En France, le principal programme national de volontariat est le Service Civique.

+ Service Civique

L'engagement de Service Civique est la principale forme d'engagement proposée aux jeunes volontaires dans le cadre du Service Civique.

Pour qui ? Tous les jeunes entre 16 et 25 ans révolus (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), de nationalité française ou de celle d'un État membre de l'Espace Économique Européen, de la Suisse, ou sous certaines conditions pour les ressortissants de pays tiers.

Durée ? De 6 à 12 mois, entre 24h et 35h par semaine.

Où ? Associations, ONG, fondations, fédérations, services de l'État, établissements publics ou collectivités territoriales, en France ou à l'étranger.

Quel type de mission ? Solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international...

Quelle prise en charge ? Versement par l'État d'une indemnité nette mensuelle (489,59 €). Une majoration est versée aux volontaires dans certains

cas (jeunes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA ou sous foyer bénéficiaire du RSA, étudiants boursiers échelon 5, 6 et 7). S'ajoute une prestation complémentaire versée par la structure d'accueil (1111, 35€ minimum, en espèces ou en nature). Le volontaire bénéficie d'une protection sociale, de formations (civique et citoyenne, PSCI) et d'un suivi individualisé tout au long de la mission. Autres avantages : carte de Service Civique (mêmes droits que les étudiants), cotisation à la retraite, cumul possible avec certaines allocations sociales, accompagnement au projet d'avenir et possibilité de candidater à l'Institut de l'Engagement.

Pour connaître les offres de service civique en Normandie :

➔ https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission?location=normandie&orderby_field=PUBLISHDATE&orderby_direction=desc&first=10&page=1&id_location=11&is_region=true&is_department=false

Pour connaître les offres de service civiques proposées par la Ligue de l'enseignement :

➔ *La Ligue de l'enseignement - 16 rue de la Girafe - 14000 Caen*
Pôle « Engagement des jeunes » :
02.33.77.42.51 - engagement.jeunes@laliguenormandie.org

+ Volontariat associatif

Le volontariat associatif est la deuxième forme d'engagement du programme.

Pour qui ? Toute personne âgée de plus de 25 ans, avec les mêmes conditions de nationalité que l'engagement de Service Civique.

Durée ? Missions de 6 à 24 mois, entre 26h et 35h par semaine.

Où ? Associations ou fondations reconnues d'utilité publique, établissements publics.

Quelle prise en charge ? L'indemnité prend en compte le temps hebdomadaire d'activité et varie entre 107,68 et 721,77 € nets par mois. Le volontaire perçoit en plus une prestation qui ne peut excéder 50% du montant de l'indemnité, soit en nature soit en espèces, au titre des frais d'alimentation ou de transport.

+ S'engager à l'international

D'autres formes de volontariat existent pour l'international : le Corps Européen de Solidarité (CES), le Volontariat international des Nations Unies (VNU), le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE-VIA)...

Les structures normandes qui accompagnent les projets de volontariat à l'international :

- **Horizons Solidaires** est le réseau régional normand d'appui à la coopération et à la solidarité internationales. Cette association peut vous accompagner dans la mise en lien et la rencontre avec d'autres structures (collectivités, associations, comités de jumelages...)

normandes menant des projets dans vos zones de coopération (connaissance du terrain, culture, informations utiles...).

➔ contact@horizons-solidaires.org
<https://www.horizons-solidaires.org/>

- **La DRAJES** est le service de l'Etat qui coordonne la mise en œuvre du service civique en région. En lien direct avec l'agence du service civique, il peut également apporter des éléments juridiques, techniques, pédagogiques qui sont spécifiques au service civique international.

➔ drajes-pole2@ac-normandie.fr
<https://www.ac-normandie.fr/jeunesse-engagement-sports>

- **Le Citim** est l'association d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale qui coordonne le réseau régional d'élus et de professionnels en charge de la jeunesse. Le Citim peut vous accompagner dans la mise en place du projet pédagogique de votre comité de jumelage et vous aider dans les démarches administratives. Le Citim peut également être « structure d'intermédiation » et effectuer les démarches administratives à votre place et également assurer et le suivi pédagogique du volontaire en dehors de sa mission pour veiller à sa bonne intégration dans la ville.

➔ citim@ritimo.org
<http://citim.fr>

➔ Pour aller plus loin et connaître toutes les formes d'engagement jeunes :
 Réseau Info jeunes :
<https://infojeunesfrance.org/>

Reconnaissance et valorisation de l'engagement

L'engagement dans le cadre du bénévolat ou du volontariat peut être valorisé dans de nombreuses situations : pour une recherche d'emploi, pour valider un diplôme ou pour un retour en formation...

◆ Les droits acquis grâce à l'engagement

+ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

→ <https://www.vae.gouv.fr>

+ L'année de césure, des droits pour les étudiants engagés

→ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-camarche-145>

+ Validation de l'engagement des étudiants

→ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/valider-vos-engagements-dans-un-cursus-2>

+ **Le compte d'engagement citoyen (CEC)** est un dispositif intégré au compte personnel de formation (CPF) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir. Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité de bénévolat ou de volontariat pour bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

→ <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

◆ Les outils de valorisation

+ Portefeuille de compétences

→ <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/DOC1portefeuilleliens.pdf>

+ Passeport Bénévole

→ <https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

+ Open badges

Le badge numérique ou open badge est un dispositif numérique qui se présente sous forme d'icône et qui est utilisé pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences.

Au côté du collectif Badgeons la Normandie, la Ligue de l'enseignement de Normandie prend une part active dans la valorisation du volontariat en mission de service civique à travers le projet Badgeons l'engagement.

→ Besoin de plus d'infos sur les open badges ? <https://www.echosciences-normandie.fr/>

→ La ligue de l'enseignement de Normandie : engagement.jeunes@laliguenormandie.org

◆ Repérer ses compétences / Conseils

+ Livret pour repérer les compétences développées

→ <https://www.animafac.net/media/Portfolio-en-ligne-1.pdf>

+ Des conseils en vidéos

→ <https://www.youtube.com/watch?v=INOD0ipkUT8>

Accompagnement/aides financières

◆ AJIR Actions Jeunes Initiatives Responsabilités

Les bourses AJIR et CAP D'AJIR proposent un soutien financier, un accompagnement, un fonctionnement adaptés aux projets et au parcours des jeunes de la Manche âgés de 11 à 25 ans. → *Ligue de l'Enseignement Normandie - 02 33 77 42 50* - <https://laliguenormandie.org/engagement-des-jeunes/ajir-actions-jeunes-initiatives-responsabilites/>

Entreprendre dans l'ESS

Se lancer dans la création d'une entreprise en économie sociale et solidaire est aussi une forme d'engagement.

◆ Créer une association

+ En tant que mineur :

La **Junior Association** est un dispositif qui permet aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901, et qui garantit aux jeunes des droits similaires.

Pour en savoir plus sur les Junior associations en Normandie :

*La Ligue de l'enseignement -
16 rue de la Girafe - 14000 Caen
Pôle «Engagement des jeunes» :
02.33.77.42.51 - engagement.jeunes@
laliguenormandie.org*

+ En tant que majeur :

➔ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3109>

◆ Créer une coopérative

+ Coopérative jeunesse de services

Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) permettent aux jeunes de 16 à 18 ans de s'initier, en groupe, à l'entrepreneuriat coopératif. Ils créent et font vivre leur coopérative éphémère en vendant des services répondant aux besoins de leur territoire et accompagnés par des animateurs.

➔ <https://lafabriquecooperative.fr/cooperatives-jeunesse-de-services/>

➔ Pour entreprendre en coopérative : *Coop FR* - <https://www.entreprises.coop/>

+ Scop :

Juridiquement, une Scop est une société coopérative et participative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y

est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque salarié associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi.

+ **Scic** : Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) sont des sociétés commerciales (SARL, SA ou SAS) présentes dans de nombreux secteurs d'activité qui répondent à des enjeux pour la collectivité. La Scic permet d'associer au sein d'une même structure de multiples acteurs d'un projet collectif : salariés, collectivités publiques, bénévoles, entreprises, associations, particuliers, usagers...

➔ Informations sur les Scop et les Scic : *URSCOP* <https://www.les-scop-ouest.coop/>

+ **CAE** : La Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) propose un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. La CAE est constituée sous forme de Scop, de Scic ou de coopérative Loi 47.

➔ Informations : *Coopérer pour entreprendre en Normandie* - <https://www.cooperer-normandie.coop/>

◆ Créer une entreprise de l'ESS

Pour toute question sur la création d'entreprise en ESS, la CRESS est à votre disposition pour vous orienter et vous conseiller :

➔ entreprendre@cressnormandie.org

Travailler dans l'ESS

◆ S'orienter vers un métier de l'ESS

Guide Dis-moi, pourquoi tu bosses ?

→ https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20181206/livret_dmp-tb_web.pdf

Agence régionale de l'orientation

→ <https://parcours-metier.normandie.fr/agence-orientation>

Chaîne you tube UDES playlist métier

→ https://www.youtube.com/watch?v=pjhs-TqZS3g&list=PL5j15a-soRKX_m3Ce1DM_LShfJgQvb0v8W

Le portail du développement de l'ESS. Des études, des vidéos, des dossiers thématiques :

→ <https://www.avise.org/>

De nombreuses initiatives concrètes répertoriées, d'entreprises, d'activités, de filières, etc.

→ <http://www.lelabo-ess.org/>

◆ Comment trouver un emploi dans l'ESS ?

La plateforme de l'Union des employeurs de l'ESS (UDES)

→ <https://www.emploi-ess.fr/>

Jobimpact, site d'offres d'emploi spécialisé dans l'ESS :

→ <https://jobimpact.fr/>

Solidaire, portail pour s'orienter et construire son projet humanitaire et solidaire :

→ <https://www.solidaire-info.org/>

Orientation durable, cabinet de recrutement de l'ESS et de l'intérêt général :

→ <https://orientationdurable.com/>

Ce guide a été réalisé dans le cadre du Forum de l'engagement des jeunes dans l'ESS organisé le 10/11/2022 par la CRESS Normandie et ses adhérents - l'URHAJ Normandie, la MGEN Normandie, L'Esper Normandie, la Mutualité Française Normandie, la Ligue de l'Enseignement Normandie, la MACIF, le Crédit Coopératif Normandie, le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie, l'URSCOP de l'Ouest, l'ARDES Normandie, le Crédit Agricole Normandie Seine -, en partenariat avec la Région Normandie, Caen-la-Mer, Hérouville-Saint-Clair et la Coopérative Funéraire Normande, avec la participation de SUP4S-E2SE Groupe, l'IRTS Normandie Caen et la Mission Locale Caen-la-Mer Calvados Centre.

Contact



Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Pôle Régional ESS
Espaces Malraux - 5 Esplanade Rabelais
14200 Hérouville-Saint-Clair

8, rue Pierre de Couvertin
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tél. : 02 31 06 09 23
<https://www.essnormandie.org/>